



FOOTGOLF FRANCE
Association Française de FootGolf

Règlement

Coupe FootGolf France 2021

Simple - Double - Clubs



Sommaire

1 - Description de la Compétition	3
2 - Inscription en Simple, en Double et par Clubs	3
3 - Coupe FootGolf France Match-Play en Simple et en Double	3
4 - Coupe FootGolf France Match-Play par Clubs	4
5 - Calendrier	5
6 - Règles et règlement sportif	6
7 - Assurances	6
8 - Droit à l'image	7

1. Description de la Compétition

1. La Coupe FootGolf France est une compétition de FootGolf (ci-après dénommée la « **Compétition** ») disputée sous forme de Match-Play lors de la FootGolf Cup - tournée de 35 à 40 épreuves qui se dérouleront en France entre les mois de mars et Novembre 2021, organisée par l'Association Française de Footgolf (ci-après dénommée « **l'Association** », « **l'AFFG** » ou « **l'Organisateur** »).

La Compétition peut se disputer en Simple, en Double ou par Club.

2. Chaque participant à la Coupe FootGolf France doit obligatoirement être adhérent à l'AFFG.

L'adhésion peut se faire au moment de l'inscription à la première épreuve qualificative de la Compétition.

En tant qu'adhérent à l'AFFG, il accepte de respecter en totalité et sans réserve le présent règlement, celui de la FootGolf Cup, ainsi que les Statuts de l'AFFG et le Règlement Intérieur de l'AFFG.

En ne respectant pas tout ou partie des Règlements et des Statuts de l'AFFG, l'adhérent s'expose à ce qu'une procédure disciplinaire soit menée à son encontre, laquelle peut amener à une sanction remettant en question son adhésion et la possibilité de participer à la Compétition.

2. Inscriptions en Simple, en Double et par Clubs

La Compétition est ouverte à toutes les personnes physiques aptes à pratiquer une activité sportive et âgées de 11 ans ou plus.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Il est expressément indiqué que les joueurs participent à la Compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Un nombre maximum de participants a été fixé par épreuve qualificative. Lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, toute inscription nouvelle sera refusée mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente.

Les inscriptions pour chaque épreuve qualificative de la Compétition seront clôturées au plus tard la veille de la première épreuve, dans la limite des places disponibles.

Le tarif normal pour l'inscription en Simple à la Coupe FootGolf France s'élève à 50 € et 40 € en Double (20 € par joueur). Le tarif normal pour l'inscription d'un club s'élève à 100 €.



FOOTGOLF FRANCE
Association Française de FootGolf

3. Coupe FootGolf France Match-Play en Simple et en Double

Un tableau sera construit et finalisé en amont de la première épreuve de la compétition à la suite d'un tirage au sort en fonction du nombre de joueurs.

- a) Les joueurs concernés pourront choisir de s'affronter sur l'étape de la FootGolf Cup de leur choix ainsi que sur les étapes de Tours Régionaux pour les tours de qualification, selon un delta temporel fixé par l'AFFG, sur un système de Match Play trou par trou sur 18 trous des étapes de la FootGolf Cup. Les joueurs ou clubs devront se mettre d'accord sur leur date et terrain de jeu au maximum 7 jours avant le créneau déterminé par l'AFFG (créneaux communiqués en début de saison).
- b) En cas de non accord sur le lieu 7 jours avant le début du créneau, un tirage au sort sera effectué par l'AFFG afin de déterminer la date et le terrain de jeu de la confrontation.

Exemple : si le joueur A et le joueur B ont entre le 1^{er} août et le 1^{er} septembre pour s'affronter, ils devront communiquer à l'AFFG leur date et terrain de jeu au maximum le 25 juillet (7 jours avant le début du créneau). Passée cette date, l'AFFG procédera à un tirage au sort pour déterminer la date et le terrain de jeu de la confrontation de ces deux joueurs (date et terrain de jeu compris entre le 1^{er} août et le 1^{er} septembre).

Si les deux joueurs participent une seule fois à la même étape de la FootGolf Cup dans le delta temporel fixé par l'AFFG, ils auront l'obligation de disputer leur match play lors de cette étape.

Un suivi des confrontations sera effectué par le staff de l'AFFG.

Le vainqueur du trou remporte 1 point.

En cas d'égalité sur le trou, les deux joueurs marqueront 0 point.

En cas d'égalité à la fin de la compétition, le joueur ayant réalisé le meilleur score sur l'ensemble des 18 Trous sera qualifié.

Si une égalité persiste, alors un Play-Off se jouera sur un trou défini par l'AFFG.

Le vainqueur du Play Off sera qualifié pour le prochain tour, le perdant sera éliminé.

Les tours suivants, tels que les huitième de finale, quart de finale et demi-finale, ne donneront pas lieu à un tirage au sort. Le tableau sera défini dès le départ.

Les deux finalistes seront directement qualifiés pour la finale de la FootGolf Cup où se déroulera la finale de la Coupe FootGolf France.

Le vainqueur de la Compétition sera déclaré « vainqueur de la Coupe FootGolf France en Simple » et le duo vainqueur « vainqueur de la Coupe FootGolf France en Double ».



FOOTGOLF FRANCE
Association Française de FootGolf

4. Coupe FootGolf France Match-Play par Clubs

Chaque club pourra présenter 6 ou 8 joueurs qui s'affronteront en format Match Play trou par trou sur 18 trous des étapes de la FootGolf Cup de leurs choix en Simple et en Double pour les huitièmes, quarts et demi-Finale. Aussi, un joueur muté dans un club ; qui aura déjà joué un match de Coupe FootGolf France des clubs dans son précédent club sur la même année ; ne pourra pas être aligné dans son nouveau club.

Pour la finale, chaque club devra présenter 8 joueurs qui s'affronteront en format Match Play trou par trou sur 18 trous en Simple et en Double, lors de la Finale de la FootGolf Cup.

Les clubs auront pour obligation de trouver un accord dans la semaine suivant l'annonce de la confrontation et d'en informer expressément l'AFFG. En cas de litige sur le lieu de la rencontre, et si les clubs n'arrivent pas à trouver d'accord, l'AFFG déterminera par tirage au sort le lieu du Match Play.

Un club n'ayant que 6 ou 7 joueurs présents sur une étape ne pourra se voir imposé un match à 8 joueurs. Par contre, il ne pourra refuser un match à 8 joueurs s'il a au moins 8 joueurs présents lors de l'étape conjointement choisie.

En cas d'absence de l'un des deux clubs le jour prévu de la compétition, le directeur du tournoi sera à même de constater un « forfait ». Toutefois, le club présent devra présenter un minimum de 6 joueurs pour remporter le match sur tapis vert.

Les deux clubs devront annoncer à l'AFFG leur confrontation au moins 5 jours avant le jour de la Compétition choisie. Chaque Club devra envoyer sa liste de joueurs **avant le mercredi 13h précédent l'étape** de Footgolf Cup où aura lieu la confrontation. Dès lors, le club pourra procéder à un changement de joueur, jusqu'à 24h00 avant l'étape, à partir du moment où le joueur n'est finalement pas présent sur l'étape choisie. Un joker médical est possible jusqu'à h-1, du moment que le joueur sortant (blessé) ne joue pas l'étape.

Les clubs auront la possibilité d'avoir un remplaçant pour chaque double présenté. Le remplaçant peut entrer à tout moment entre chaque trou et doit le signifier à l'équipe adverse avant que quelqu'un du squad n'effectue son premier tir sur le trou. Si le remplaçant joue au moins un trou, la carte de score ne comptera pas pour la compétition en Double de la FootGolf Cup ni pour le classement du championnat des Clubs, mais seulement pour le match de la Coupe FootGolf France des Clubs.

Les joueurs 1 vs 1 s'affronteront, 2 vs 2, et ainsi de suite.

La répartition sur un Match-Play sera définie de la manière suivante :

- 1 point au vainqueur de chaque Match-Play trou par trou en Simple à l'issue des 18 trous.
- 1 point à la doublette gagnante de chaque Match-Play trou par trou en Double à l'issue des 18 trous
- 1 point sur le meilleur total des scores cumulés de tous les joueurs en Simple
- 1 point sur le meilleur total des scores cumulés de tous les joueurs en Double
- 1 point sur le meilleur total des scores cumulés de tous les joueurs en Simple et en Double



FOOTGOLF FRANCE
Association Française de FootGolf

En cas d'égalité sur le total des scores, les scores des Match Play de l'ensemble des confrontations seront alors pris en compte par le goal average.

Si il y a une nouvelle égalité et que les conditions météorologiques le permettent, un play off sera organisé sur un trou qui sera défini par l'AFGG. Le play off sera composé de deux confrontations en individuel et d'une confrontation par équipe. Chaque club pourra alors choisir quatre joueurs pour réaliser ce play off. Chaque confrontation rapporte 1 point.

Si les conditions météorologiques ne permettent pas ce play off, la confrontation entre les clubs sera rejouée ultérieurement sur une étape choisie d'un commun accord avec les présidents de chaque club.

Il sera possible d'effectuer un changement de joueur en cas de blessure si le round n'est pas entamé et sous réserve que le joueur blessé ne puisse plus jouer de la Compétition.

Le vainqueur de la Compétition sera déclaré « Vainqueur de la Coupe FootGolf France par Club ».

5. Calendrier

Coupe FootGolf France en Simple:

- Tour de Qualification : Du 15 mai au 25 juin
- 32ème de finale : Du 15 mai au 25 juin
- 16ème de finale : Du 25 juin au 24 juillet
- 8ème de finale : Du 24 juillet au 11 septembre
- 1/4 de finale : 18-19 septembre ou 25-26 septembre
- 1/2 finale : Du 02 octobre au 12 novembre
- Finale : lors de la Finale de la FootGolf Cup

Coupe FootGolf France en Double :

- Tour de Qualification : Du 15 mai au 25 juin
- 16ème de finale : Du 25 juin au 24 juillet
- 8ème de finale : Du 24 juillet au 11 septembre
- 1/4 de finale : Du 18-19 septembre ou 25-26 septembre
- 1/2 finale : Du 02 octobre au 12 novembre
- Finale : lors de la Finale de la FootGolf Cup

Coupe FootGolf France des Clubs :

- 8ème de finale : Du 15 mai au 24 juillet
- 1/4 de finale : Du 24 juillet au 19 septembre
- 1/2 finale : Du 19 septembre au 17 octobre
- Finale : 23 octobre ou 12 novembre



FOOTGOLF FRANCE
Association Française de FootGolf

6. Règles et règlement sportif

Les règles en vigueur mise en place par la FIFG devront être respectées.

Il est interdit de fumer (cigarette et cigarette électronique) durant la Compétition c'est-à-dire à partir du retrait de la carte de score et jusqu'à sa restitution.

7. Assurances

7.1 Assurance Responsabilité Civile

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la Coupe FootGolf France.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la compétition.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

7.2 Assurance contre les accidents corporels :

L'AFFG informe les participants de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Tous les participants aux épreuves qualificatives de la Compétition peuvent souscrire, lors de leur inscription à l'une ou plusieurs des épreuves qualificatives, à l'assurance « Accident Corporel » proposée par l'AFFG. Cette assurance garantit le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès, invalidité permanente et frais médicaux en complément des régimes sociaux) dus à un accident survenu sur le parcours. L'indemnisation, fonction des dommages et des limites de garanties choisies, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve qualificative.

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée.

Le participant déclare avoir une parfaite connaissance du fait que la participation à une ou plusieurs épreuves qualificatives, comme la participation à toute compétition sportive, comporte des risques de blessures. Le participant confirme et accepte qu'il est seul responsable de savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve qualificative.

L'assurance « Accident Corporel » proposée lors de l'inscription à des épreuves qualificatives de la Coupe FootGolf France offre des niveaux de garanties que le participant peut consulter s'il en fait la demande à l'AFFG. Les participants sont invités, le cas échéant, à se rapprocher de leur conseil en assurances qui pourra leur proposer des garanties adaptées à leur situation personnelle.



FOOTGOLF FRANCE
Association Française de FootGolf

7.3 Dommages causés aux biens des participants

S'agissant des dommages matériels, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

8. Droit à l'image

Par sa participation à une ou plusieurs épreuves qualificatives à la Compétition, chaque participant autorise expressément l'Organisateur ainsi que ses partenaires, à publier, utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la Compétition en vue de toutes exploitations directes ou sous forme dérivées de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.